

## INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS AUX POSTES DE GREFFIER ET DE GREFFIER ADJOINT

### CRITÈRES D'ELIGIBILITÉ:

L'article 17 du Règlement régissant les conditions de service des juges, du greffier et du greffier adjoint de la Juridiction unifiée du brevet (ci-après: "Règlement de service") prévoit ce qui suit :

*"Le greffier et le greffier adjoint sont ressortissants d'un Etat membre contractant. Ils disposent d'un diplôme universitaire ou d'une qualification équivalente ainsi que d'une expérience pertinente démontrée. Ils répondent aux plus hauts critères de compétence et maîtrisent au moins une langue officielle de l'OEB."*

### **Instructions concernant l'éligibilité du greffier et du greffier adjoint:**

- Les candidats doivent être ressortissants des États membres de l'Union européenne [ayant signé](#) l'Accord relatif à la Juridiction unifiée du brevet. Afin d'être nommés aux postes de greffier ou de greffier adjoint, les candidats doivent être ressortissants d'un État membre partie à l'Accord relatif à la Juridiction unifiée du brevet au moment de l'entrée en vigueur de cet Accord.
- Age limite pour le recrutement du greffier / du greffier adjoint: l'âge limite des candidats aux postes de greffier et de greffier adjoint doit être conforme à l'âge limite de 67 ans prévu par l'article 18(2) du Règlement de service.

### INSTRUCTIONS:

Merci de postuler via le site internet de la Juridiction unifiée du brevet en utilisant le lien prévu à cet effet.

Il vous sera demandé de:

- remplir un formulaire de candidature et un questionnaire;
- joindre votre *Curriculum Vitae* en utilisant le format [Europass](#) et écrit dans l'une des langues officielles (EN, FR ou DE) de l'Office européen des brevets (ci-après OEB) ;
- joindre votre lettre de motivation écrite dans l'une des langues officielles de l'OEB (EN, FR ou DE);
- indiquer 2 ou 3 références dans le cadre de cette candidature;
- joindre une copie de vos diplômes et certificats (accompagnée une traduction des documents qui ne sont pas écrits en anglais, en français ou en allemand. Une traduction certifiée n'est pas requise à ce stade mais peut être demandée à un stade plus avancé du processus de sélection).

- o En postulant, vous acceptez que les informations contenues dans vos documents de candidature ainsi que dans le questionnaire peuvent être vérifiées ;
- o Vous comprenez qu'une offre au sein de la Juridiction unifiée du brevet est conditionnée par un examen médical ;
- o Vous comprenez qu'une offre au sein de la Juridiction unifiée du brevet est conditionnée par une vérification des antécédents et du casier judiciaire.

**POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE:** conformément à l'article 20(6) du Règlement de service, au cours de l'ensemble de la procédure de sélection, les données à caractère personnel des candidats sont traitées de manière strictement confidentielle et uniquement par des personnes ayant un accès légitime aux dossiers des candidats.

Toutes les demandes relatives au processus de candidature doivent être adressées au Secrétariat de la Juridiction unifiée du brevet à: [upc-hr-recruitment@unifiedpatentcourt.org](mailto:upc-hr-recruitment@unifiedpatentcourt.org).